

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA01

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	6

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2018

Vu l'article 18 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 30 novembre 2018 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 novembre 2018.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe
centre national du graphisme
11, rue de la République
51000 Chaumont

Envoyé en préfecture le 26/02/2019
Reçu en préfecture le 26/02/2019
Affiché le **26 FEV. 2019**
ID : 052-130023237-20190215-20190215CA01-DE

Chaumont, le 30 novembre 2018

Conseil d'administration COMpte RENDU

Référence : 20181130-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20190215CA01

Le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 30 novembre 2018 à 14h, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Paul FOURNIE
- Etat :
 - Mme Elodie DEGIOVANNI
 - M. Charles DESSERTY

Administrateur(s) excusé(s) (5) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL (pouvoir à M. Paul FOURNIE)
Région Grand Est : M. Pascal MANGIN (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY), Mme Lilla MERABET, Mme Isabelle HELIOT-COURONNE
Etat : M. Simon ANDRE-DECONCHAT (pouvoir à M. Charles DESSERTY)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (2) :

- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques), qui représente M. Yves ROBERT, excusé
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne), qui représente M. Christian DEBIZE, excusé

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Denis BRUCKMANN (Bibliothèque nationale de France)
- M. Christian DEBIZE (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Yves ROBERT (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association nationale des écoles supérieures d'art)
- M. Philippe VIOLLON (Lycée Charles de Gaulle)

Administrateur(s) absent(s) (2) :

- M. Thomas HUOT-MARCHAND (Alliance Graphique Internationale France)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- M. Adnane LAAMACH (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Jean-Laurent LIBES (DDFIP de la Haute-Marne)
- M. François ROSA (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)

Personnes invitées excusées (8) :

- Mme Patricia BARJOT (DDFIP)
- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Marc PETRY (Région Grand Est)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)
- M. Jean-Michel ZUPAN (Agglomération de Chaumont)
- M. Hugo LUCCHINO (GIP le Signe, centre national du graphisme)

5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.
M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme la Préfète de la Haute-Marne, Mme Elodie DEGIOVANNI. Il précise que le Signe, centre d'art graphique et de design, est ce qu'il est aujourd'hui grâce au soutien des tutelles du Signe qui sont la Ville de Chaumont, la Région Grand Est, la DRAC, le Ministère de la Culture.

Il indique que tout le monde est encore plus convaincu de développer davantage ce centre.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 septembre 2018 (délibération 20181130-CA-43)

Mme Véronique MARRIER a une question par rapport à la formulation des prix du Concours International et notamment du prix pour les jeunes. Y-a-t-il une limite d'âge ?

M. Jean-Michel GERIDAN répond que la limite d'âge est 35 ans et qu'il a été nommé le prix espoir.

Mme Véronique MARRIER indique que cette notion d'âge n'est pas mentionnée.

La mention « moins de 36 ans » est ajoutée.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 28 septembre 2018.

2. Modification des règlements des concours international et étudiant (délibération 20181130-CA44)

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que la Biennale se déroulera en 2019 dont le week-end inaugural sera celui du 24 mai 2019.

Il y a 2 concours :

- 1) Le concours international de l'affiche destiné aux professionnels ; une modification d'objet a été faite : le périmètre de l'affiche a été ouvert en traitant de l'image animée et de l'écran. Il y avait généralement un 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix. Cela a fait l'objet de débats avec la communauté, mais aussi avec M. Jean-Michel GERIDAN, considérant que toutes les images sélectionnées par un jury étaient déjà exceptionnelles et qu'il était donc compliqué de décerner un 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix. Tout le monde s'est donc accordé sur le fait que nous pouvions établir un Grand Prix par un jury avec toute sa subjectivité, un Prix Espoir et surtout un Prix du Public qui sera voté par voie électronique. Pour ce dernier, une sélection d'images sera faite par un jury. Il y a malgré tout un risque, par exemple, que le Grand Prix soit également le Prix du Public. Dans le règlement présenté lors du dernier Conseil d'Administration, une mention avait été oubliée. Cette mention était de signifier « sans distinction » de statut ou de nationalité.
- 2) Le concours étudiant : ce concours fait l'objet d'un appel ; pour la rédaction de celui-ci, nous avons fait appel au collectif G.U.I. La thématique s'appelle « Faire assemblée », de manière politique mais aussi sportive et culturelle. Comment se réunit-on aujourd'hui ? Comment est-ce que l'on documente, que l'on crée des outils permettant le rassemblement ? Une des particularités de ce concours étudiant est que l'on doit être au minimum à 2 pour pouvoir rendre une proposition. Dans ce règlement, il est modifié les paragraphes concernant les éléments du projet et la documentation. La proposition qui avait été faite initialement était une maquette, une mise en page, dans laquelle chaque participant allait témoigner de l'action qu'il a réalisée. Nous nous sommes dits que cela était peut-être un peu trop fermé. Avec cette modification, les étudiants sont libres de la forme de rendu.

Mme Elodie DEGIOVANNI comprend la mention « sans distinction », mais « de statut » ? Qu'est-ce qui est mis derrière ?

M. Jean-Michel GERIDAN répond que tout dépend si l'on est agence ou indépendant.

Mme Véronique MARRIER précise statut professionnel. Les graphistes sont parfois inscrits à la Maison des Artistes. Il peut aussi y avoir des intermittents du spectacle. Il y a en effet des statuts différents.

Mme Elodie DEGIOVANNI demande si cela ne suffit pas de parler de simples professionnels.

Mme Véronique MARRIER dit que le spécifier veut dire qu'il peut y avoir des agences de communication qui présentent un projet, alors qu'historiquement, ce festival concerne plutôt les graphistes indépendants.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il aime cette idée de statut car cela signifie que ce sont des rencontres professionnelles. Sans statut, cela voudrait dire que des amateurs puissent y participer. La mention « professionnelle » ne suffit pas et proposer de le laisser ainsi.

Mme Véronique MARRIER pense qu'il serait bien de faire figurer sur ce document la mention « moins de 36 ans ». Elle sera mise au niveau du Prix Espoir.

Les modifications sont apportées.

Mme Christine GUILLEMY remercie M. le Président, Evrard DIDIER, et M. Jean-Michel GERIDAN pour avoir pensé au prix du Public. Cela fait des années que cela est souhaité.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'opinion des gens, par rapport à une sélection, peut être un indicateur, et c'est une manière de les inclure, tout simplement.

M. Paul FOURNIE fait une parenthèse et remarque qu'il est hostile à l'écriture inclusive pour les documents officiels du Signe. Mme Christine GUILLEMY, M. Charles DESSERTY et Mme Elodie DEGIOVANNI se joignent à lui.

Ce qui gêne est qu'elle n'est pas seulement dans le titre, mais dans la totalité du document.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter les modifications du règlement du concours international de l'affiche et du règlement du concours étudiant.

3. Prestation d'action sociale pour le personnel du Signe (délibération 20181130-CA-45)

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que l'organigramme du Signe a été modifié entraînant une redéfinition des missions de tout un chacun.

L'équipe du Signe a accueilli ces changements positivement et s'est énormément investi pour proposer un programme d'activité deux fois plus important que celui qui était prévu.

M. Jean-Michel GERIDAN propose, cette année, de remercier les agents pour leur investissement en leur remettant un chèque cadeau d'une valeur maximale de 50 €.

Mme Christine GUILLEMY demande si cela concerne également les personnels de l'Agglomération de Chaumont mis à disposition du Signe. En effet, cela concerne tous les agents du Signe y compris les agents mis à disposition.

M. le Président tient à souligner que le Signe, dans ce développement, a des agents avec de plus en plus de qualifications professionnelles. Nous pouvons avoir des agents qui sont susceptibles d'aller voir à l'extérieur. Il faut donc essayer de trouver un équilibre. Ce n'est pas le moment de voir partir des personnes qui sont d'une grande qualité.

Mme Elodie DEGIOVANNI a juste une observation de rédaction. Nous sommes bien sur un chèque d'un montant de 50 € pour chacun des 19 agents. Dans le 1^{er} point, il est question d'un chèque d'une valeur maximale de 50 €. Le terme « maximale » peut porter à confusion. Cela veut dire qu'il peut être inférieur à 50 €. Ne pourrait-on pas supprimer cette mention ?

M. Jacques ROSSELLE demande si c'est 50 € quelle que soit la quotité de travail. M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que oui.

La mention « maximale » est supprimée.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident de valider le principe d'un cadeau offert aux agents du Signe occupant un emploi permanent sous forme de bons d'achat, chèques cadeau ou chèques culture d'une valeur de 50 € pour l'année 2018, et d'autoriser le Directeur Général à signer tout document découlant de cette décision.

4. Décision modificative n° 3 du budget 2018 (délibération 20181130-CA-46)

M. le Président veut tout d'abord féliciter M. Jean-Michel GERIDAN et son équipe pour la qualité des expositions.

M. le Président remercie à nouveau les tutelles pour leur aide et leur soutien.

M. le Président tient à préciser que nous avançons, d'une part, sur le graphisme du Signe, et d'autre part sur le mécénat.

Une plaquette vient d'être imprimée, à destination du public, mais également pour le mécénat qui va se développer en 2019.

En ce qui concerne le mécénat, un travail a débuté dans le courant de l'année 2018 avec l'aide de l'agence Fourreau.

Cela a commencé avec une action auprès de partenaires éventuels locaux (Ville, Département, Région) pour voir les possibilités de mécénat et qui, espérons-le, se concrétisera en 2019.

Deux soirées se sont déjà déroulées. Nous avons déjà des marques d'intérêt assez fortes pour accompagner le Signe. C'est fondamental pour le Signe.

Cela se fera sur une base de coopération, de collaboration et pas uniquement recevoir des fonds dans le cadre du mécénat privé.

Il est envisagé de créer un cercle ou un club des mécènes, ou des amis du Centre national du graphisme. Un travail est en cours avec l'agence Fourreau pour voir comment articuler cela.

Pour 2019, le budget pour le mécénat commence à devenir assez important. D'une part, pour la Biennale et d'autre part, pour développer, ultérieurement, toutes les activités du Signe.

Pour le mécénat, M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il avait expliqué, lors du dernier Conseil d'Administration, la méthode qui avait été choisie : la création d'outils, la mise en relation avec des mécènes, faire fonctionner les expositions par des collaborations ou des co-constructions ou co-productions.

Cela a été le cas avec l'exposition Pierre Faucheux. Nous ne le voyons pas strictement dans le mécénat et même dans le coût de l'exposition vu qu'une partie des honoraires a été payée au titre de la thèse de Catherine Guiral qui est commissaire de l'exposition, accompagnée de Brice Domingues et Catherine Geel.

Quant à l'exposition Niessen, elle a été accompagnée par le Stimuleringsfonds hollandais qui serait l'équivalent du Centre National des Arts Plastiques en Hollande.

Il y avait un objectif de 20 000 € pour cette année lorsque M. Jean-Michel GERIDAN est arrivé. En 6 mois, il savait qu'il ne pouvait pas remplir cette mission. Des équivalents, qui rentrent par d'autres biais, ont donc été trouvés et entrent dans d'autres subventions.

Par ailleurs, en construisant l'exposition, un mécène s'est dit intéressé par les expositions et pourrait nous apporter environ 3 000 €.

Dans cette décision modificative, les recettes sont également revues à la baisse.

Cela concerne les 50 000 € demandés au Conseil Départemental de la Haute-Marne ; il nous a été notifié 42 000 €.

Nous avons d'autres ressources qui sont intervenues : les remboursements divers sur les indemnités journalières de la sécurité sociale, les recettes liées aux projets artistiques globalisés (PAG), au dispositif avec l'Education Nationale, et grâce à la DRAC, encore une fois, spécifiquement une journée d'étude de formation préalable à un PREAC (Pôle de Ressources l'Education Artistique et Culturelle). Le Signe monte en effet un PREAC.

Nous avons une autre subvention de 3 000 € qui nous a été donnée par la galerie Ravisius Textor avec qui nous coproduisons l'exposition de Kari Nawrot qui aura lieu au Signe.

M. le Président tient à faire remarquer la maîtrise des dépenses et qu'il faut en remercier l'équipe du Signe. Cela n'est pas évident à gérer et c'est un beau résultat.

Toujours dans le domaine des recettes, M. le Président veut remercier la Ville de Chaumont pour son aide constante, mais également le Ministère de la Culture, la DRAC, la Région Grand Est.

M. le Président leur demande s'ils ont des commentaires à faire sur leur soutien, leur aide. Nous reparlerons d'ailleurs de 2019 à cet égard.

En ce qui concerne le département de la Haute-Marne, M. le Président ne comprend pas très bien pourquoi il y a cette différence.

M. Paul FOURNIE se permet d'intervenir en sa qualité de conseiller départemental. Il n'est pas dans la commission culture mais ce qu'il en a compris, c'est la même subvention que l'année dernière, qui avait déjà été fortement augmentée par rapport à l'année précédente.

Il a été décidé de ne pas augmenter la quasi-totalité des subventions dans le domaine culturel, y compris pour d'autres établissements, ceux de Saint-Dizier notamment, ce qui a d'ailleurs fait l'objet de débats très animés au sein du Conseil Départemental.

Mme Christine GUILLEMY revient sur l'effort considérable fait par la Ville de Chaumont et qu'elle continue à faire dans le domaine culturel. C'est une politique que la Ville de Chaumont a toujours menée.

Mme Christine GUILLEMY regrette cependant que cette politique, qui est une politique de fond, de qualité, d'excellence, de la part d'un certain nombre de nos partenaires, y compris les partenaires de l'Etat, soit un peu oubliée. Par contre, d'autres collectivités qui font de l'événementiel culturel peuvent bénéficier d'aides dont nous ne bénéficions pas. Depuis 30 ans, la Ville de Chaumont a des équipements culturels d'excellence et de qualité, que ce soit le conservatoire de musique, la scène conventionnée ou encore la médiathèque.

Mme Christine GUILLEMY s'adresse au Ministère de la Culture et souhaiterait, pour le Signe aussi, que l'on puisse avoir des conventions pluriannuelles, et que l'on ait une vision d'ensemble des politiques culturelles sur un territoire rural portées par une Ville centre.

Mme Christine GUILLEMY a l'impression que l'événementiel culturel l'emporte trop souvent sur la réflexion et le travail de fond.

Si les engagements se faisaient sur 3 ou 4 ans, cela serait beaucoup plus intéressant, pour tous, pour les projections financières.

Mme Christine GUILLEMY indique que tous les partenaires font de gros efforts mais la Ville de Chaumont ne pourra pas aider plus qu'elle ne le fait aujourd'hui.

M. le Président indique qu'un projet culturel tel que le Signe est extrêmement important pour une Ville comme Chaumont, même pour le département et la région. Il précise d'ailleurs que les habitants de Chaumont et alentours commencent à s'approprier ce projet, même si des réactions pourraient être négatives au départ.

M. le Président précise aux partenaires qu'ils peuvent compter sur M. Jean-Michel GERIDAN et lui-même pour tenter de trouver des financements complémentaires et continuer à développer le Signe.

Mme Elodie DEGIOVANNI souligne que, d'après ses premières analyses, l'Etat tient son rang et ses engagements en matière de soutien envers le Signe dans un contexte budgétaire que chacun connaît. Mme Elodie DEGIOVANNI a rarement vu cela dans ses postes précédents sur des équipements comparables au Signe. Elle trouve que c'est assez spectaculaire de pouvoir représenter l'Etat, y compris au niveau budgétaire, à la lumière de ces tableaux financiers.

Mme Elodie DEGIOVANNI précise que les services civiques sont un bon moyen de solliciter l'Etat. Elle voit là une toute petite somme mentionnée. Il ne faut pas hésiter à solliciter l'Etat pour cela. Elle ajoute qu'un lieu d'une telle nature ne peut pas vivre sans intercommunalité dynamique. Elle note que la part intercommunale des financements du Signe est noyée dans une rubrique qui s'appelle autres subventions, elle trouve cela dommage en terme d'affichage politique.

M. Charles DESSERTY souligne en effet que l'engagement de la Ville de Chaumont est parfait par rapport à sa population, à son territoire.

Il rappelle que, pour la DRAC, c'est un territoire prioritaire au même titre que 3 autres départements qui sont les Ardennes, la Meuse et les Vosges.

Sur les équipements, M. Charles DESSERTY n'a pas, de mémoire, d'autres exemples en tête où la dotation de l'Etat a été multipliée par 3. Ici, c'est un exemple unique sur le territoire de la Région.

Il faut citer aussi l'investissement qui a été mis à un certain nombre de crédits d'Etat sur la naissance du Signe, sur son accompagnement, et sur la manière dont cela a été stabilisé puisqu'ils sont au rendez-vous des engagements qui ont été pris, c'est-à-dire la contribution telle qu'elle a été définie au départ, et le financement complémentaire sur une subvention pour la Biennale. En effet, initialement, ils étaient à 40 000 € sur le festival. Aujourd'hui, ils sont à 80 000 € sur la Biennale. Ils ont stabilisé les financements annuels de 40 000 € chaque année. Les collègues de l'administration centrale sont vigilants, attentifs à ce qui peut se faire ici.

M. Charles DESSERTY revient sur le souhait de contractualisation de Mme Christine GUILLEMY. Il pense que 2019 répondra à ce souhait.

Mme Christine GUILLEMY précise qu'elle parlait d'un outil conventionnel pour le territoire, globalement pour les actions culturelles qui aiderait beaucoup dans l'intercommunalité.

M. Charles DESSERTY ajoute que, pour le Signe, 2019 verra la demande de label de Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (CACIN). Ce sera à étudier avec la plus grande bienveillance puisque c'est un objectif que nous nous sommes fixés dès le début dans la construction de ce projet du Signe.

M. Charles DESSERTY rappelle, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que la politique du Ministère de la Culture est bien celle qui privilégie la culture au divertissement même si ces deux notions sont complémentaires, elles ne sont pas identiques.

M. Paul FOURNIE indique qu'il a la chance d'avoir suivi le projet depuis le début, en 2012, et a pu voir les budgets augmenter au fil des années. Il salue l'augmentation extrêmement forte de l'Etat sur ce budget, ainsi que celle de la Région. C'est une augmentation qu'il se plaît à rappeler dès qu'il le peut, aux vernissages, en réunion, lors des conseils municipaux. Lorsqu'il y a une priorité évidente, l'Etat peut mettre toute sa puissance au service du projet.

Il se permet néanmoins de rappeler que lors d'un précédent Conseil d'Administration où était présente l'administration centrale, elle avait dit qu'il fallait se revoir pour fixer les modalités de cette montée en puissance où l'Etat était censé parvenir, à l'horizon 2020, à une participation qui devrait sensiblement se rapprocher de la Ville de Chaumont. Nous avons tranché le « sensiblement » à 600 000 €.

M. Paul FOURNIE a bien conscience que leur budget ne leur permet pas cela actuellement. Il pense qu'il est nécessaire d'aller tous ensemble à l'administration centrale et d'en rediscuter avec le soutien de la DRAC.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que cela était tout le débat. En effet, la négociation qu'il y avait eu dès le départ était que, s'agissant d'un projet national, le Ministère, au niveau national, apporterait également une contribution spécifique. Ce qui n'est pas le cas à ce jour.

M. Charles DESSERTY dit qu'il faut se voir en dehors de toute instance.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident à l'unanimité de la décision modificative n° 3 apportée au budget primitif 2018 du Signe.

5. Budget primitif 2019 (délibération 20181130-CA-47)

M. le Président indique que cette année 2019 est une année importante pour le Signe puisque c'est l'année de la Biennale.

Au niveau des recettes, il y a des modifications sensibles.

En dehors des contributions dont nous avons parlé, de nouveaux éléments apparaissent, notamment les fonds européens. M. le Président remercie d'ailleurs M. Jean-Michel GERIDAN qui a pensé, dès son arrivée, à solliciter ces fonds.

Il y a également le mécénat dont l'objectif est relativement ambitieux mais néanmoins nécessaires. M. le Président espère dépasser ce budget à 150 000 €.

En matière de dépenses, toute la différence vient de la Biennale, avec des efforts importants.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il n'y aura pas de budget annexe pour la Biennale.

Ce budget a été fait de façon à bien visualiser ce qui se fait hors Biennale et pour la Biennale.

Les contributions de la Ville de Chaumont (750 000 €), de la DRAC (300 000 €) et de la Région Grand Est (300 000 €) représentent 71 % du budget.

Le Conseil Départemental accompagne le Signe à hauteur de 42 000 €.

A ce propos, M. Paul FOUNIE indique que le Conseil Départemental a très peu de marge de manœuvre sur le fonctionnement puisqu'il doit faire face à des dépenses sur lesquelles il n'a aucun contrôle (minima sociaux...).

En revanche, il a été évoqué, en dernière séance plénière, la possibilité d'aider certains équipements sur de l'investissement. Il y a davantage à étudier sur ce volet.

M. Jean-Michel GERIDAN précise en effet que nous avons besoin également des besoins en investissement. Nous avons effectivement un certain nombre d'affiches et d'objets composites à traiter.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que, au titre de la Biennale, un dossier LEADER a été déposé pour la communication. Nous avons reçu un avis de principe favorable pour un montant de 50 000 €.

Pour la DRAC, nous avons sollicité 80 000 € pour la Biennale.

Quant à la Région Grand Est, elle nous soutient à hauteur d'une demande de 60 000 €.

Nous travaillons avec l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), piste pour financer les résidences. L'ANDRA s'intéresse beaucoup aux systèmes d'écriture, aux systèmes que l'on a défini comme nom de code, les écritures du futur : quels sont les problèmes d'indexation, d'archivage, de langue ?

L'ANDRA est venu vers nous et nous a proposé d'établir un programme de résidence autour de la typographie et des sciences du langage.

Et cela ne rentre pas dans le mécénat, il s'agit d'un partenariat.

M. Paul FOURNIE indique que l'association du Festival avait eu un partenariat de mécénat avec l'ANDRA il y a quelques années.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que la SAIF (Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe) est un partenaire pour des actions particulières. Ils nous accompagnent à hauteur de 5 000 € sur une action de la Biennale.

Quant aux autres aides publiques et privées, ce sont des gens que nous avons identifiés comme partenaires immédiat pour 2019.

Pour les services civiques, c'est en effet une piste à creuser. Mme Elodie DEGIOVANNI rappelle qu'il y a des moyens.

M. Jean-Michel GERIDAN se permet d'ajouter à ce sujet qu'il y a aussi les moyens humains. Quel tuteur ? Quelles missions ?

Dans les ressources propres, M. Jean-Michel GERIDAN pense que l'objectif n'est pas inatteignable. La stratégie de mécénat qui a été adoptée est de parler de projets et non pas du Signe en tant qu'entité abstraite.

L'idée est de dire que nous avons des actions, par exemple un parcours de design graphique pour les enfants, un parcours plus patrimonial, d'autres parcours de création autour du concours d'affiches... En fait, tous ces projets n'ont pas de besoins financiers énormes.

Lors de la soirée mécénat qui s'est tenue hier soir, nous avons bien vu que chaque mécène potentiel avait des points d'intérêts particuliers. Certains veulent travailler à l'éducation artistique, pour des personnes du champ social par exemple, d'autres ne veulent s'adresser qu'à des cadres et d'autres qu'à la petite enfance.

Il vaut mieux de mettre un logo à quelque chose qui correspond à l'histoire d'un partenariat.

Nous avons déjà soumis des projets. Il n'y a donc plus de risque, ni de malentendu, de mécènes qui souhaitent modifier la proposition artistique.

Dans les autres ressources propres, il y a les éditions.

Elles ne sont pas élevées hors Biennale car nous allons davantage nous consacrer à écrire, rédiger au moment de la Biennale.

C'est la même chose pour la librairie-boutique.

M. le Président se demande pourquoi les locations diminuent en 2019.

M. Jean-Michel GERIDAN explique ceci par le fait que nous avons de grandes plages de fermeture du Signe entre 2 expositions. Ces plages nous permettraient alors de privatiser les espaces.

Il n'y aura dorénavant que 2 semaines de fermeture, et donc moins d'espaces à louer.

En communiquant avec les personnes qui nous louent potentiellement les espaces, ils sont déjà pris.

Nous savons que nous aurons donc au moins 5 000 €.

M. le Président aborde la partie formation dont le budget est important, ce qui est très bien. Mais il veut savoir où nous pouvons trouver l'équivalent dans les recettes.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond dans la billetterie : les workshops, les ateliers et les formations.

Pour expliquer, M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous accueillons cette semaine, à l'occasion de la semaine des droits de l'enfant, 100 à 150 scolaires par jour, de tout le département. Il faut savoir qu'il est très compliqué pour les écoles, et donc les instituteurs qui portent le projet, de mobiliser des bus pour venir au Signe. En conséquence, si un jour le Signe devient payant, nous perdrons ce public car ils n'auront pas les moyens de payer les transports et l'accès au Signe.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que ce n'est pas l'esprit d'un Centre d'art.

M. le Président s'étonne du coût élevé des workshops par rapport aux recettes qu'ils produisent.

Il y a des workshops à destination du champ social, et M. Jean-Michel GERIDAN pense que, avec le design graphique, nous pouvons montrer que la culture peut aider à une élévation culturelle par l'éducation artistique.

M. Jean-Michel GERIDAN ne pense pas que ce soit de l'argent à perte, et nous ne pouvons pas en récupérer à ces endroits. L'accompagnement et la mise en réseau des écoles supérieures d'art à travers la co-organisation des workshops, donc de projets pédagogiques intégrés à la formation initiale des étudiants, font partie des missions du Signe.

Pour rebondir sur les workshops, M. Frédéric PIANTONI indique que, parmi la subvention et les dépenses vers l'URCA (Université de Reims Champagne Ardenne), ce sont des choses très importantes notamment pour la licence professionnelle qui marche très bien.

M. le Président confirme qu'il est important d'avoir ces jeunes qui viennent s'initier au graphisme et qu'il faut garder et développer cette activité.

M. le Président pense que, dans notre action de mécénat auprès des entreprises, dans lesquelles le design et le graphisme sont de plus en plus employés, et qui ont comme objectif de s'identifier par rapport à la concurrence, le conseil en la matière est considérable dans le développement de leur stratégie. C'est une tendance qui est très forte et qui va nous aider à convaincre les entreprises à faire du mécénat auprès du Centre national du graphisme et du design, mais aussi, à partir du moment où elles auront des équipes de graphistes et de designers, de venir éventuellement au Signe pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de design graphique.

En parallèle avec le mécénat pur, nous pouvons essayer de monter ce développement avec les entreprises.

Ce sera la partie formation permanente que nous pourrons développer.

M. Frédéric PIANTONI se demande s'il n'y aurait pas moyen de demander un diplôme d'université, ce que l'on appelle un DU ; il s'agit d'une formation extrêmement souple et qui permet en un an de former en certifiant un diplôme.

M. Frédéric PIANTONI précise qu'ils sont confrontés, notamment sur les licences professionnelles, à la réforme. Plutôt que de créer un Master où nous sommes juste en investissements, cela pourrait être un beau marché vers les formations supérieures en design.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y a une offre très riche dans l'enseignement supérieur et la recherche, et que le Signe, en terme de complémentarité, doit parvenir à offrir une offre qui n'existe pas ailleurs.

M. Jean-Michel GERIDAN propose à M. Frédéric PIANTONI d'en parler en 2019 pour une mise en place en 2020.

Mme Christine GUILLEMY remercie M. Frédéric PIANTONI qui s'y intéresse depuis quelques années et qui se bat.

M. le Président ajoute que le design graphique français est totalement reconnu pour sa qualité, non seulement en France, mais aussi sur le plan international. Il y a beaucoup de designers et graphistes français qui travaillent à l'étranger.

Mme Véronique MARRIER ajoute, par rapport à cette question de la formation, qu'en tant que centre national, il y a aussi une dimension qui est liée à la formation des commanditaires qui paraît fondamentale.

En effet, quand nous parlons de Sciences Po et de partenariat de ce type, au-delà de la formation des futurs graphistes ou des gens qui peuvent être sensibilisés à ce domaine, il apparaît la question des commanditaires. Cela n'existe pas. Il y a eu des tentatives ici et là, mais avoir une réelle offre liée à ce lieu pour des gens qui, potentiellement, pourraient faire ensuite appel au graphisme, pourrait être intéressant.

M. Paul FOURNIE indique que cela a justement été abordé lors des ateliers du territoire à Chaumont. Le graphisme a été évoqué comme vecteur de développement de la Ville. M. Paul FOURNIE a dit exactement la même chose concernant les commanditaires. C'est aussi une question de capacité humaine. Il faut en fait un poste.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que la Région Grand Est était prête à aider. Elle avait même ouvert un poste de doctorant pour le Signe, trop tôt certainement puisque Hélène CHARBONNIER n'a pas pu faire de propositions, mais ce serait peut-être le moment de reformuler une demande.

M. Jean-Michel GERIDAN signale que David Cascaro, Directeur de la HEAR (Haute école des arts du Rhin), est venu il y a 2 jours avec Grégory Jérôme, responsable formation continue de la HEAR. Nous travaillons depuis un certain temps à une offre de formation. C'est un projet impulsé par l'avenir de formation professionnalisante qui s'est développé avec l'ANRT (Atelier National de Recherche Typographique) à Nancy avec Thomas HUOT-MARCHAND, membre de ce Conseil d'Administration. Il tente de développer avec l'Ecole d'art de Reims. Ils ont les outils, la méthode, les carnets d'adresses mais il leur manque des points d'attache pour le Grand Est. Nous allons donc nous associer pour travailler sur la formation continue.

M. Jean-Michel GERIDAN demande s'il y a des questions, des interrogations par rapport au budget.

Mme Elodie DEGIOVANNI demande s'il est possible de modifier la présentation du tableau sur l'évolution des recettes et des dépenses. En effet, - 5 % pour la DRAC Grand Est, cela les interpelle. Elle ajoute qu'elle ne voit pas les avantages lorsque dans ce tableau figure une part consolidée de l'ensemble des financements de l'Etat. Il en est de même pour la Ville de Chaumont et la Région Grand Est.

Sur les - 5 %, M. Charles DESSERTY explique qu'il y avait eu un rattrapage en 2018 sur la Biennale 2017. En effet, compte-tenu de la création du GIP en mars 2017, le budget n'avait pas pu être soldé avec le festival.

Il rappelle par ailleurs qu'il y a 2 manières de lire les 80 000 €. Le fait d'avoir un report à nouveau de 2018 sur 2019 puisque nous sommes sur une participation en totalité ou alors, c'est une subvention de 80 000 € qui nécessiterait des crédits supplémentaires au titre de cette année.

La porte n'est absolument pas fermée, bien au contraire, ils ont fait savoir dans le cadre du dialogue de gestion à l'administration centrale que nous étions précisément sur une année de festival et que c'était un argument pour, si possible, avoir de nouveaux crédits sur le festival.

Il faut savoir que les crédits du budget opérationnel du programme consacrés à la création sont quasi égales au niveau national de 2018 à 2019. Il y a environ 1 million d'euros à redistribuer sur l'ensemble du territoire. Autrement dit, il n'y a pas grand-chose.

Pour donner une idée, la Région Grand Est a demandé 576 000 € de crédits supplémentaires sur la création. C'est-à-dire moins de 1,8 % d'augmentation sur l'ensemble.

La réunion, à prévoir avec l'administration centrale, sera l'occasion de parler de ceia.

Mme Christine GUILLEMY remercie M. Charles DESSERVY et précise que ce n'est pas la DRAC qu'elle met en cause.

Elle rappelle que lorsque la Ville s'est engagée sur cet équipement, c'était un équipement national.

M. Charles DESSERVY indique que l'idéal serait que ce soit des mesures déconcentrées en gestion et sociées.

Pour revenir au document, M. Jean-Michel GERIDAN confirme la modification de la mise en page pour plus de clarté.

M. Paul FOURNIE indique qu'il est important d'avoir cette discussion puisque la Ville aura ce débat en Conseil Municipal où effectivement l'opposition va poser des questions. Cela permet d'avoir un discours cohérent.

M. Jean-Michel GERIDAN voulait montrer, à travers ce document, que la part des expositions augmentait sensiblement, que les collections, dans les dépenses de l'activité, avaient augmenté. En conséquence, il voulait démontrer que des efforts avaient été faits.

M. Paul FOURNIE souève, à propos des collections, qu'une solution a été trouvée.

M. Jean-Michel GERIDAN explique en effet que nous étions contraints par l'espace des réserves qui se trouve aux Silos. Il y avait un projet de déménagement extrêmement coûteux (environ 1,5 millions d'euros). Cela ne nous arrangeait pas puisque cela déplaçait nos collections à plusieurs kilomètres du Signe.

M. François ROSA précise que ce n'était pas un projet mais une hypothèse.

En regardant le mobilier, le système d'aération et de climatisation qui va être modifié, il s'avère que personne n'avait pensé à surélever les meubles à affiches, à rajouter un étage supplémentaire.

Une fois les gros travaux faits, il n'y aura pas besoin de déménager, il suffira de réaménager l'espace. Cela coûtera moins de 200 000 €.

M. François ROSA demande ce qu'il se passe dans le budget prévisionnel si le niveau de mécénat, fixé à 150 000 €, n'est pas atteint. Comment le budget sera-t-il bouclé ?

M. le Président indique que le Cabinet serait renvoyé.

M. Jean-Michel GERIDAN répond que les projets seraient revus, il y a un ajustement sur les programmations.

Rappel de la programmation 2019 :

- Ouverture du parcours jeunesse en mars 2019,
- En avril, en parallèle, exposition Post Medium, exposition qui a à voir avec la Biennale. La Biennale prend énormément de place en terme d'expositions pour 2019,
- A la suite, une importante exposition, qui est une exposition double, il s'agit de l'exposition textile, confiée à un double commissariat. Pour l'instant, il y a 80 artistes invités. S'il n'y a pas une partie du mécénat qui accompagne, des pièces seront retirées.

M. François ROSA ajoute que, en toute hypothèse, si c'est catastrophique pour le mécénat, que le cabinet est renvoyé, la stratégie est alors d'adapter l'offre culturelle et de ne pas toucher le budget de fonctionnement (contrats...).

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond qu'il serait compliqué de toucher au fonctionnement. Il rappelle qu'à un moment, il y avait 27 équivalents temps plein ; le Signe en comporte 19 aujourd'hui. Si toutes les missions sont englobées, par exemple celles qui concernent la médiation et la transmission, le Signe est ouvert 7 jours/7 et cela est apprécié.

M. Jean-Michel GERIDAN pense que nous ne sommes, actuellement, pas trop nombreux. Le fait d'être d'un GIP, en étant totalement autonome, notamment juridiquement, cela demande d'avoir des compétences en interne.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe fonctionne de manière optimale pour réaliser un projet ambitieux. Il confirme qu'il ne va pas rogner sur les dépenses de personnel, sachant qu'en faisant des efforts sur les départs et les non remplacements, le Signe a réussi à tenir cette promesse de ne pas dépasser une masse salariale de 50 % (elle était à près de 35 %). En projection, la masse salariale est à 46 % en 2019.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que, s'agissant du mécénat, nous sommes sur la marge basse et que cela devrait aller, il est plutôt confiant.

M. Charles DESSERTY demande à M. Jean-Michel GERIDAN si, comme cela avait été évoqué, le rendez-vous avait été pris avec ses collègues de Châlons sur les questions artistiques. M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que oui.

M. Charles DESSERTY rappelle que la DRAC a conventionné avec les 3 rectorats de la région qui sont encore sous les anciennes formules. Cette convention inter académique peut servir de levier.

Mme Véronique MARRIER a une question par rapport à l'éducation artistique.

En effet, la médiation a énormément de travail à faire en direction des publics. La personne qui occupait le poste de responsable du pôle est partie, est-ce qu'elle va être remplacée ?

M. Jean-Michel GERIDAN lui dit que non. Ce pôle comporte 5 dont 2 services civiques ; il est chapoté par M. Hugo LUCCHINO, secrétaire général. Chacun des médiateurs a une appétence et une expertise à différents endroits : enseignement supérieur, champ social, les publics empêchés, collèges, lycées... Malgré le départ de la responsable, l'équipe de médiation parvient à structurer une offre. Où il y a peut-être un manque, c'est au niveau de la relation avec les artistes pour la réalisation d'outils de médiation.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident à l'unanimité du budget primitif 2019 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le Président du Signe s'adresse aux membres du Conseil d'administration pour savoir s'ils ont des questions diverses.

Il n'y a plus de questions.

Le prochain Conseil d'Administration se tiendra début février 2019.

M. le Président du Signe remercie les membres pour leur participation et les échanges particulièrement intéressants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le secrétaire de séance,



M. Paul FOURNIE

Le Président,



M. Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 26/02/2019

Reçu en préfecture le 26/02/2019

Affiché le **26 FEV. 2019**

ID : 052-130023237-20190215-20190215CA01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence			
20190215CA02			
Objet de la délibération			
RAPPORT D'ACTIVITE 2018			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	6
Date de la convocation			
01/02/2019			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 6			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Vu l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

Vu l'article 3 de la convention constitutive précitée précisant son objet et ses missions ;

Vu la délibération 20171211AG38 portant délégation des attributions de l'AG au CA à l'exception de ses compétences exclusives ;

L'année 2018 a permis de préciser le projet du Signe et d'affirmer son orientation artistique et culturelle, résolument tournés vers le soutien et la diffusion de la création contemporaine dans le champ du design graphique. Ce sont ces objectifs qui ont présidé au choix, en mars 2018, d'un nouveau directeur général, Jean-Michel GERIDAN, acteur reconnu du secteur des arts visuels. Forts du projet artistique qu'il défend, notamment en vue de la labellisation du Signe comme centre d'art contemporain d'intérêt national, les choix de programmation des expositions ont été autant de signaux envoyés en direction des professionnels du design graphique mais également de tous les publics curieux.

L'année a débuté en fanfare avec le parcours jeunesse interactif *Les Petits Spécimens 2, Tout se transforme* qui a exploré les liens entre l'image et le son, et la grande exposition de l'été *Chemin Papier, L'illustration et ses marges* qui a permis aux visiteurs de découvrir quinze illustrateurs internationaux. Ces deux propositions invitent à saluer le travail remarquable d'Hélène CHARBONNIER, directrice générale du Signe qui a quitté ses fonctions fin mars.

Les deux expositions d'automne ont ensuite confirmé le rôle de défricheur des

champs et des tendances du design graphique du Signe, puisqu'après le multimédia et l'illustration, *Pierre Faucheux, Espaces de lecture, lecture d'espaces* a permis de mettre en lumière un travail de recherche sur cette figure historique et de se délecter de ses créations éditoriales comme de ses projets architecturaux. L'architecture, c'est aussi ce qu'interroge *Building Site, Cinq installations de Richard Niessen*, exposition qui a offert un panorama rétrospectif et prospectif de l'œuvre d'un créateur contemporain influent.

Première année sans Biennale de design graphique, l'événement majeur qui a justifié la création du Signe, il s'agissait pour son équipe de démontrer la nécessité d'une programmation riche et ambitieuse tout au long de l'année qui satisfait le plus grand nombre. Pari réussi, puisque le niveau de fréquentation, malgré l'absence de festival, est similaire à celui de l'année 2017, soit l'équivalent de la population de la Ville de Chaumont.

Ces signes positifs, qui consolident la place du centre national du graphisme à Chaumont, en France et à l'international, sont un encouragement à persévérer afin de dépasser les attentes de nos publics.

Les quelques chiffres suivants permettent de synthétiser le bilan 2018 du Signe :

- Le lieu et les actions
 - o **321** jours d'ouverture aux publics
 - o **4** expositions
 - o **242** ateliers menés dont **62** par des graphistes intervenants
 - o **258** heures de visites commentées
 - o **24** jours de workshops pour les étudiants
 - o **25** événements et **14** concerts
 - o **37** prêts et reproductions issus de la collection
 - o **1 092** œuvres inventoriées
- Les publics et les artistes
 - o **58 135** de visiteurs accueillis depuis l'ouverture du Signe
 - o **21 048** de visiteurs accueillis durant l'année
 - o **877** étudiants accueillis
 - o **2 134** scolaires soit **80** classes accueillis
 - o **367** auditeurs des conférences
 - o **656** visiteurs à besoins spécifiques accompagnés
 - o **106** graphistes, artistes et auteurs ayant collaboré avec le Signe
- La communication
 - o **86 500** supports édités et diffusés
 - o **295** d'articles et parutions presse et médias
 - o **16 108** internautes abonnés à la page Facebook du Signe
 - o **513** de librairies distribuant les publications du Signe dont **41** à l'international

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'approuver le rapport d'activité 2018.

Annexe : Rapport d'activité 2018

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe
Centre national du graphisme
à Châlons-en-Champagne

Envoyé en préfecture le 26/02/2019

Reçu en préfecture le 26/02/2019

Affiché le **26 FEV. 2019**

ID : 052-130023237-20190215-20190215CA02-DE

Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA03

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA NOUVELLE IDENTITE DU SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	0

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), (M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

INFORMATION RELATIVE A LA NOUVELLE IDENTITE DU SIGNE

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration une information relative à la nouvelle identité du Signe.

La nouvelle identité visuelle du signe a été inaugurée en automne 2018. Sa création a été confiée à Mathias Schweizer qui l'a construite à partir de l'interprétation et d'une analyse de ce qu'est le Signe, son programme, son projet artistique et l'histoire du graphisme à Chaumont. Cette identité est modulaire et elle se déploie de multiples façons selon la destination des objets de communication.

La nouvelle identité du Signe prend immédiatement position en faisant disparaître le mot « Signe » lui-même, qui laisse une trace, une empreinte en « S », et en laissant place à une identité fonctionnelle, qui affirme le « Centre National du Graphisme » et son adresse qui souligne « 52000 Chaumont », ville du graphisme, qui se trouve valorisée par l'occupation d'un espace important sur les affiches.

Le Signe, quant à lui, est donc signifié par une boucle qui dessine une lettre « S », et qui signe le Signe. Il est introduit telle une écriture qui se penche sur les objets qu'il valorise en s'y attachant tout en cursives.

Deux créations typographiques accompagnent le logotype du Signe, une typographie joueuse et amicale, à l'instar de l'attitude du Signe.

Le jeu qui est introduit ensuite pour le programme du Signe est celui de la sémiotique. Chaque exposition reçoit un vocabulaire de trois formes qui le signifient et l'estampillent. Ces signes sont présents sur chaque objet de

communication relative à l'exposition et le système général de l'identité se décline pour toute exposition, remplaçant le principe d'une affiche programme unique par exposition comme il en a été coutume. Ainsi, symboliquement, le graphisme converge vers le Signe, qui lui, a pour mission de l'accueillir, sous toutes ses formes.

Un panorama d'images présentées en séance accompagne cette information.

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA04

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA BIENNALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2019

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	0

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

INFORMATION RELATIVE A LA BIENNALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2019

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration une information relative à la Biennale internationale de design graphique, dont la présentation actualisée ci-annexée rend compte des dernières mises à jour. Dans ses grandes lignes et ses expositions, il n'y a pas de modification substantielle, d'où cette simple information.

Annexes :

- Annexe 1 : Présentation actualisée de la programmation de la Biennale
- Annexe 2 produite en séance : Communiqué de presse de la Biennale

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence			
20190215CA05			
Objet de la délibération			
TARIFS 2019			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8
Date de la convocation			
01/02/2019			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : TARIFS 2019

Vu la délibération n°20170317AG-2 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour l'adoption des grilles tarifaires relatives aux locations d'espace, billetterie d'exposition et ateliers pédagogiques ;

Vu la délibération n°20170915CA-19 portant décision des grilles tarifaires des locations d'espace, droits de reproduction, expositions, visites commentées et ateliers ;

Vu la délibération n°20171211AG-38 portant délégation générale au Conseil d'Administration sauf compétences exclusives et lui permettant de se réunir de manière autonome ;

Vu la délibération n°20171211CA-44 portant décision de maintenir l'accès gratuit aux expositions temporaires et de tarifier les services additionnels ;

Vu l'article 2-3° du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques qui stipule que la structure sollicitant l'attribution d'un label doit favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès du public le plus large et le plus diversifié aux productions et aux œuvres, en portant une attention particulière à ceux qui, pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou physiques, sont éloignés de l'offre artistique.

Dans le cadre de la bonne administration du Signe, il a été décidé de confier au Directeur général la compétence générale en matière de politique tarifaire hormis la fixation de la tarification des locations d'espaces, des droits de reproduction,

des expositions, des visites commentées et des ateliers, compétences attribuées au Conseil d'Administration.

L'organisation prochaine de la biennale 2019, la fréquentation assidue des publics apprenants et la volonté de maintenir les expositions programmées au Signe accessibles à tous conduisent à une réflexion ayant pour objectif d'affiner la politique tarifaire qui demeure l'une des composantes de ce qui façonne l'identité de ce lieu.

Suite à cette réflexion, les propositions tarifaires incluant les gratuités sont les suivantes :

Droits d'entrée aux expositions :

- Dans le cadre de sa politique de territoire axée sur la recherche et l'inscription de publics toujours plus nombreux en qualité « d'usager du lieu » et afin de mobiliser des publics se considérant encore exclus du champ de la Culture, le Signe maintient la gratuité des expositions, sauf cas particulier des expositions organisées hors les murs et pour lesquelles le droit d'entrée est fixé par le lieu d'accueil.

Visites commentées :

- Le principe de gratuité est maintenu lors des visites animées par un agent du Signe dans le cadre du programme d'activités ou sur réservation pour les scolaires, étudiants et public du champ social.
- Le tarif des visites animées par un agent du Signe hors programme d'activités et sur réservation est fixé à 5€/personne.
- Le tarif des visites prévues au programme d'activités et animées par un intervenant extérieur (théâtralisées, dansées, contées, etc.) est fixé à 5€/personne.

Ateliers pédagogiques :

- Le tarif des ateliers adultes ou jeune public est fixé comme suit :
 - plein tarif : 9€
 - tarif réduit : 6€
 - abonnement 5 séances plein tarif : 35 €
 - abonnement 5 séances tarifs réduit : 20 €
- Le principe de gratuité est maintenu pour les ateliers organisés en direction des publics scolaires, étudiants (hors workshops) ou publics du champ social et animés par un agent du Signe ou par un intervenant extérieur.
- Le principe de gratuité est maintenu pour les ateliers jeunes publics organisés dans le cadre de l'édition annuelle du parcours jeunesse du Signe.

Exemples non exhaustifs de possibilités de tarifs réduits ou de gratuité : tous les dimanches, lors de nocturnes ou rendez-vous en soirée• moins de 18 ans• scolaires en visite libre et accompagnée• accompagnateurs de groupes• demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)• bénéficiaires de minima sociaux• personnes handicapées et leur accompagnateur• mécènes du Frac• titulaires du Muséums-PASS-Musées• porteurs de la carte Icom.

Workshops :

Un workshop est un atelier intensif de pratique, de recherche et de transmission animé par un designer autour d'une problématique particulière. Ces ateliers permettent de rassembler sur quelques jours un public, généralement étudiant.

- Workshops organisés et financés par des établissements universitaires et simplement accueillis au Signe : gratuité dans le cadre d'un partenariat ;
- Workshops organisées par le Signe durant l'année en partenariat avec

des établissements universitaires : tarif unique de 15 € par jour par étudiant (hors hébergement) ;

- Workshops organisés pendant la Biennale :
 - plein tarif tout public : 250€ (hébergement inclus) ;
 - tarif réduit pour les étudiants participants au concours 200€ (hébergement inclus) ;
 - tarif unique : 15€ par jour (hors hébergement) ;
 - tarif hébergement en internat pour le week-end d'ouverture de la biennale pour les étudiant : 15€ par jour.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident:

- d'approuver la grille tarifaire ;
- d'autoriser le Directeur général à décider de cas de réduction tarifaire et de gratuité selon les pratiques en vigueur dans les lieux culturels, particulièrement concernant les résidents de la commune de Chaumont-Brottes.

Annexes :

- Annexe 1 : grille tarifaire 2019
- Annexe 2 : note et étude comparative 2018

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA06_4

Objet de la délibération
AVANT-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AVANT-PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Vu l'article 5 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme 1^{er} mars 2017 ;

Vu la délibération 20170317AG11 décidant d'engager une réflexion sur la labellisation Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National;

Considérant le projet d'établissement du Signe visant à répondre aux objectifs définis pour l'obtention du label CACIN et permettant d'affirmer le Signe en acteur opérant de la création contemporaine et de sa diffusion en France ;

L'article 1-I-1° du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques institue le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » au titre d'une activité d'exposition et de production d'œuvres et de diffusion des arts visuels contemporains, dont le cahier des charges est fixé par l'arrêté du 5 mai 2017.

L'article 2 fixe les conditions d'attribution du label, subordonnée au respect par la structure qui le demande des conditions suivantes :

1° Présenter un projet artistique et culturel d'intérêt général, de création, de production ou de diffusion d'envergure nationale ou internationale dans les domaines du spectacle vivant ou des arts plastiques, conforme au cahier des

missions et des charges mentionné à l'article 1er ;

2° Garantir la liberté de programmation artistique, notamment en confiant à la direction responsable de celle-ci la gestion autonome d'un budget identifié ;

3° Favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès du public le plus large et le plus diversifié aux productions et aux œuvres, en portant une attention particulière à ceux qui, pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou physiques, sont éloignés de l'offre artistique ;

4° Mettre en œuvre un programme d'actions et de médiation culturelles notamment vis-à-vis des jeunes et dans le champ de l'action sociale ;

5° Disposer d'une direction unique, de moyens humains affectés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel et de locaux et d'équipements adaptés à ses missions ;

6° Bénéficier, pour son fonctionnement général et la conduite du projet qu'elle met en œuvre, du soutien financier d'au moins une collectivité territoriale, hors mise à disposition de locaux ou de moyens humains. Cette condition n'est pas applicable aux structures qui demandent le label « centre dramatique national » et dont les statuts prévoient que la mission principale s'exerce à travers une itinérance sur le territoire national ;

7° S'engager à ce que le poste de dirigeant de la structure, dès lors que le label lui serait attribué, soit pourvu selon la procédure de sélection prévue à l'article 5.

Considérant le respect par le Signe des conditions 2°, 3°, 4°, 5°, 6° et la mise en place dès 2018 d'une procédure de recrutement du directeur général conforme à la condition 7°, il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer et d'adopter l'avant-projet artistique et culturel du Signe remplissant la condition 1°, avant-projet qui sera adressé au Conseil d'orientation scientifique du Signe, à la DRAC Grand Est, à la Préfecture de Haute-Marne et à la DGCA pour avis et qui constituera la base du projet artistique et culturel compris dans le dossier complet de demande d'attribution qui sera soumis au vote du prochain Conseil d'administration.

Le projet artistique et culturel comprend trois volets :

1. Le projet artistique qui définit le champ d'intervention, énonce les grands axes de la programmation et détaille leurs modalités de mise en œuvre (expositions, productions, itinérance, partenariats...) ;
2. Le programme culturel (activités en direction des publics, colloques, conférences...) ;
3. Les moyens nécessaires à la conception et à la réalisation du projet (personnels, locaux, budget).

Il est décliné en une programmation annuelle et des objectifs sont fixés et planifiés pour en permettre l'évaluation.

La procédure qui suit l'adoption définitive du projet artistique et culturel par le Conseil d'administration est la suivante, décrite aux articles 3 et 4 du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 :

I. - La demande d'attribution d'un label est adressée par la structure au préfet de région dans le ressort duquel se situe son siège, après concertation avec les collectivités territoriales qui la financent.

La composition du dossier de demande est fixée par arrêté du ministre chargé de la culture.

II. - Le directeur régional des affaires culturelles accuse réception du dossier de demande dès lors que celui-ci est complet, ou, le cas échéant, informe le demandeur des pièces manquantes. En l'absence d'une telle information dans un délai d'un mois suivant la saisine du préfet de région, le dossier de demande est

réputé complet.

Dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet, le préfet de région rend un avis motivé sur la demande qu'il transmet, accompagné du dossier, au ministre chargé de la culture.

III. - Le label est attribué par arrêté du ministre chargé de la culture.

Dans un délai de six mois au plus tard à compter de la réception du dossier complet, le ministre chargé de la culture notifie au demandeur sa décision. Passé ce délai, le silence gardé par le ministre vaut rejet de la demande.

I. - L'attribution d'un label donne lieu dans les six mois à la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la structure bénéficiaire du label et l'Etat, et, le cas échéant, les collectivités territoriales et leurs groupements partenaires.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du projet artistique et culturel d'intérêt général à travers des objectifs concrets et mesurables, y compris financiers, pour l'application du cahier des missions et des charges attaché au label.

II. - La convention pluriannuelle d'objectifs est conclue pour une période de trois à cinq ans.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident :

- d'approuver l'avant-projet artistique et culturel,
- d'autoriser la Direction générale à poursuivre la démarche de labellisation CACIN.

Annexes :

- Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national »
- Avant-projet artistique et culturel

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 11/03/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA07

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	0

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

INFORMATION RELATIVE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles ont eu lieu au Signe le 6 décembre 2018.

Etant donné qu'aucune candidature n'a été déposée par les organisations syndicales, il a été procédé à un tirage au sort.

Ce tirage au sort a donné lieu à des décisions de nomination des représentants du personnel au sein du Comité technique du Signe.

Quatre représentants du personnel ont ainsi pu être nommés (deux représentants titulaires et deux représentants suppléants).

Comme prévu lors de la délibération du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2018, le Comité technique ainsi créé a également les compétences en terme d'hygiène sécurité et conditions de travail.

Le premier Comité Technique du Signe s'est réuni le jeudi 24 janvier 2019.

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA08

Objet de la délibération
BILAN SOCIAL 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BILAN SOCIAL 2018

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu le tableau des postes et des effectifs du Signe, centre national du graphisme en vigueur ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du Signe en date du 24 janvier 2019 ;

Le bilan social est une photographie du personnel à un moment donné, soit le 31 décembre 2018. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'approuver le bilan social au 31 décembre 2018 annexé.

Annexe : Bilan social au 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe
centre national du graphisme
à Chaumont

Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 26/02/2019
Reçu en préfecture le 26/02/2019
Affiché le **26 FEV. 2019**
ID : 052-130023237-20190215-20190215CA08-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA09

Objet de la délibération
PLAN ANNUEL DE FORMATION 2019

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PLAN ANNUEL DE FORMATION 2019

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu la circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours ;

Vu le règlement intérieur de formation du Signe, centre national du graphisme, du 15 septembre 2017 ;

Vu la délibération n°20180220CA04 du 20 février 2018 relative au plan de

formation annuel 2018 du Signe ;

Vu l'avis favorable du comité technique du Signe en date du 24 janvier 2019 ;

L'article 6 du décret du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Ce dernier indique que :

« L'Assemblée générale ou, le cas échéant, le Conseil d'administration du Groupement prévoit un plan de formation propre à l'ensemble des personnels du groupement.

Toutefois, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation propre au groupement, les personnels du groupement bénéficient des plans de formation préparés par l'un des membres du groupement apte à satisfaire le besoin identifié. Une convention spécifique est conclue à cette fin entre le groupement et ce membre. ».

Le Signe entrant dans sa troisième année d'existence, il paraît nécessaire de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires ainsi que l'acquisition des savoirs en rapport avec les activités culturelles du Signe.

Une attention particulière sera également portée au développement d'une culture de prévention des risques professionnels et de formations relatives aux actions de sensibilisation aux gestes qui sauvent en référence à la circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours.

Suite à la mise en place d'un Comité technique au sein du Signe et à la désignation par tirage au sort des représentants du personnel, il est proposé d'inscrire au plan de formation 2019 des formations en matière d'hygiène et de sécurité pour les 4 représentants du personnel ainsi que pour les agents du Signe participant au comité technique. En effet, le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit en son article n°8 que « les représentants du personnel, titulaires et suppléants, dans les instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail bénéficient d'une formation d'une durée minimale de cinq jours au cours de leur mandat ».

Les formations suivies au cours de l'année 2018 ont permis d'accompagner les agents dans l'actualisation de leurs connaissances et l'acquisition de connaissances nouvelles requises par les emplois pourvus.

67 formations (118 jours) ont été suivies en 2018 par 22 agents. Ces formations, inscrites au plan de formation annuel 2018 apparaissent en jaune dans le plan annuel 2018 actualisé annexé.

Les formations réalisées concernent en grande majorité les agents de la Direction générale ainsi que les agents du pôle finances et ressources humaines qui ont pu acquérir ou compléter les savoirs nécessaires à la bonne gestion administrative du Signe (58 jours de formations).

31 jours de formations ont été dédiés à l'acquisition de formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques du Signe.

Certaines formations n'apparaissant pas au plan de formation annuel 2018 ont été suivies afin de permettre de s'adapter aux missions du Signe et correspondent également à des formations obligatoires dans le cadre du

recrutement de personnes en missions de service civique (dernière rubrique dans le plan de formation 2018 annexé).

Certaines formations n'ont pu être suivies en 2018 pour plusieurs raisons :

- Annulation par l'organisme de formation ;
- Manque de temps des agents ;
- Formations n'étant plus forcément nécessaires au regard des missions.

Il est proposé de reporter au plan de formation annuel 2019, les formations nécessaires à l'accomplissement des missions des agents qui n'ont pu être suivies en 2018.

Le plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux du Signe. Ce plan traduit pour l'année 2019 les besoins de formation individuels et collectifs.

Le plan annuel de formation 2019 proposé par le Signe s'articule autour de 5 grands axes :

- Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe ;
- Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;
- Développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe ;
- Développer les savoir être et savoir-faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public.

Les besoins en formation ont pu être définis en concertation avec l'ensemble des agents du Signe au cours d'entretiens de formation menés en décembre 2018. Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent et ainsi, après analyse, de donner lieu à l'élaboration du plan de formation annuel 2019.

Ces propositions d'actions pourront, au cours de l'année, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des agents.

Il est proposé au collège institutionnel du Conseil d'Administration de décider de l'adoption du plan annuel de formation 2019 du groupement d'intérêt public le Signe, centre national du graphisme (annexé).

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administrations que, lors de la délibération n°20180220CA04 du 20 février 2018 relative au plan de formation annuel 2018, la Direction générale du Signe a été autorisée à signer des conventions spécifiques avec les membres du groupement en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation du Signe, afin qu'il puisse être recouru aux plans de formation de ces membres.

Il est proposé d'engager un dialogue dans ce sens avec la Ville de Chaumont afin que l'ensemble des agents du Signe puisse bénéficier de leur plan de formation

et notamment des formations liées aux habilitations diverses ainsi que les formations incendie et premiers secours.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident :

- d'adopter le plan de formation annuel 2019 ;
- d'autoriser le Directeur général à engager un dialogue avec la Ville de Chaumont afin que l'ensemble des agents du Signe puisse bénéficier de leur plan de formation.

Annexes :

- Annexe 1 : Plan annuel de formation 2018 actualisé
- Annexe 2 : Plan annuel de formation 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA10

Objet de la délibération
COMPTE DE GESTION 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention constitutive du groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'approuver le compte de gestion 2018 ci-annexé présenté par Monsieur l'Agent comptable.

Annexe : compte de gestion 2018

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA11

Objet de la délibération
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20171211-CA-48 du Conseil d'Administration du 11 décembre 2017 portant adoption du budget primitif pour 2018 ;

Vu la délibération 20180220CA11 du Conseil d'Administration du 20 février 2018 portant adoption du budget supplémentaire 2018 ;

Vu la délibération 20180601CA24 du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2018 portant adoption de la décision modification n°1 au budget primitif 2018 ;

Vu la délibération 20180928CA40 du Conseil d'Administration du 28 septembre 2018 portant adoption de la décision modification n°2 au budget primitif 2018 ;

Vu la délibération 20181130CA46 du Conseil d'Administration du

30 novembre 2018 portant adoption de la décision modification n°3 au budget primitif 2018 ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2018 établi par l'Agent comptable ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident :

- D'approuver le compte administratif 2018 (ci-annexé), lequel peut se résumer de la manière suivante :
 - o Total dépenses : 1 660 762,27 euros
 - o Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : excédent de 56 144,75 €
 - o Solde d'exécution d'investissement : excédent de 12 086,03 €
 - o Montant des restes à réaliser à reporter en 2019 : 7 468,40 €
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Afin de retracer la répartition du budget 2018 par projets, une édition de la situation budgétaire analytique est annexée à cette délibération, ainsi qu'une présentation graphique de la répartition des dépenses et des recettes.

Annexe : Compte administratif 2018, version réglementaire

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence			
20190215CA12			
Objet de la délibération			
AFFECTATION DU RESULTAT			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8
Date de la convocation			
01/02/2019			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
 Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 15 février 2019 adoptant le compte administratif 2018 ;

Considérant que le compte administratif adopté lors de cette séance du 15 février 2019 présente les résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 600 396,69	G	1 628 809,51
	Section d'investissement	B	29 776,07	H	72 451,61
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	0	I	27 731,93
	Report en section d'investissement (001)	D	30 589,51	J	0
TOTAL (réalisation + reports)			=A+B+C+D 1 660 762,27		=G+H+I+J 1 728 993,05
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement	E	0	K	0
	Section d'investissement	F	7 468,40	L	0
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	=E+F	7 468,40	=K+L	0
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 600 396,69	=G+I+K	1 656 541,44
	Section d'investissement	=B+D+F	67 833,98	=H+J+L	72 451,61
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	1 668 230,67	=G+H+I+J+K+L	1 728 993,05

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil

d'Administration décident de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 56 144,75 €) ainsi que du résultat d'investissement (excédent de 12 086,03) de l'exercice 2018 au budget supplémentaire 2019 soit :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement soit 56 144,75 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- D'affecter l'excédent d'investissement soit 12 086,03 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/02/2019

Référence
20190215CA13

Objet de la délibération
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
01/02/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 15 Février à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme HELIOT-COURONNE Isabelle), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), M. ROSA François

Membres votants excusés : Mme MERABET Lilla, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. CHATEL Luc, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. ROSA François)

Membres non votants présents : M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. DEBIZE Christian), M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°20181130CA47 du 30 novembre 2018, décidant du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération du 15 février 2019 adoptant le compte administratif 2018 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par l'Agent comptable ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident de l'approbation du budget supplémentaire 2019.

Concernant les recettes :

- Les recettes liées aux dispositifs EAC (et notamment aux PAG) ont été légèrement réajustées tandis qu'a été intégrée la possibilité d'un financement par la DRAC des journées de formation dans le cadre du PREAC pendant la Biennale (7 800 €) ;
- Les recettes correspondant aux « autres aides publiques et privées » ont été évaluées à 5 000 euros et concernent la coproduction de l'exposition Karl Nawrot à l'occasion de la Biennale avec la galerie Ravisius Textor à Nevers, gérée par l'association Tombolo Presses, tandis que celles hors Biennale, en l'absence d'engagement ferme, ont été annulées ;
- Les recettes d'éditions hors Biennale ont été annulées puisque le seul projet d'édition 2019 concerne le catalogue de la Biennale ; toutefois un projet d'édition en partenariat avec le comité franco-allemand des industries

culturelles pourrait modifier à l'avenir cette ligne à la hausse ;

- Les recettes de billetterie pour la Biennale ont été revues à la hausse (18 000 €) dans la perspective du projet de Bingo graphique à l'occasion de la Biennale, dont la participation sera payante ;
- Ce budget supplémentaire reprend enfin les résultats de l'exercice 2018.

Concernant les dépenses :

- Sont revues à la hausse :
 - o Les dépenses liées aux « ateliers tous publics » pour un montant de 6 000 euros, notamment en vue de la réalisation d'un produit d'ateliers payants à destination des entreprises et pour réaliser le projet de Bingo graphique à l'occasion de la Biennale ;
 - o Les dépenses liées aux ateliers scolaires ont légèrement augmenté de 1 000 euros ;
 - o Les dépenses liées aux PAG et PREAC réajustées par rapport aux recettes attendues réparties en année civile ;
 - o Les dépenses correspondant à la communication pour un montant de 29 645 euros, principalement pour développer la communication autour de la Biennale :
 - 7 500 euros pour les supports de communication ;
 - 2 000 euros pour le site Internet ;
 - 6 500 euros pour le relations médias ;
 - 645 euros pour la publicité ;
 - 3 000 euros pour la signalétique ;
 - o Les dépenses d'investissement concernant les équipements liés au bâtiment pour un montant de 11 618 euros ;
 - o Les dépenses liées à Internet pour un montant de 1 000 euros ;
 - o Les dépenses liées à de éventuels imprévus pour un montant de 32 000 euros ;
 - o Les dépenses d'investissement 2018 restant à réaliser et reportées en 2019, pour un montant de 7 468 €.
- Sont revues à la baisse :
 - o Les dépenses liées aux éditions pour 10 000 euros ;
 - o Les dépenses liées aux interventions techniques qui baissent de 1 000 euros ;
 - o Les dépenses liées aux assurances, réajustées en fonction des contrats souscrits.

Annexe : Budget supplémentaire 2019, version réglementaire

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/02/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER